



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 Janvier 2010

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

ONF : DESTINATION DES COUPES 2010 / VENTE DES PINS

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- demande l'ajournement des coupes des parcelles 17- 22- 23 -31-32 et de la parcelle 42, pour un passage en 2014.
- décide de la destination des coupes réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2010 :
 - ⇒ La vente sous forme de contrat avec les établissements GAILLARD-RONDINO des coupes de pins noirs des parcelles 35-36-37-38-39 et 42 en 2010.

L'abattage des pins se fera par bandes transversales pour éviter de modifier l'aspect visuel de la montagne.

Les pins noirs seront employés à la fabrication de mobilier urbain. Une plate forme est délimitée avec le garde forestier pour entreposer les fûts avant enlèvement, sur le plat, aux abords de la ferme de la Buère. Une surveillance sera effectuée par les garants pour s'assurer du respect des engagements pris par l'entreprise.

BAIL LOCATION CARRIERE

Le Conseil Municipal réactualise le bail de location de la carrière avec l'entreprise NOIROT, S.A.D.C.S., sise à Nuits Saint Georges, Côte d'Or, pour une durée de cinq années, renouvelable. L'emprise est élargie, elle concerne les parcelles A87, A88 et A95, lieudit "Rue de Vergy", pour une surface de 5 ha 34 a 84 ca. Le prix du granulat extrait reste fixé à 0,70€ le mètre cube, mais pourra faire l'objet tous les ans d'une réactualisation amiable. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le bail de location ainsi revu.

CONSEIL D'ECOLE

Le maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil d'école du 13/11/2009, lequel est à disposition au secrétariat de mairie. Le maire s'interroge sur la nature du transfert vis-à-vis de la propriété des bâtiments scolaires. Des précisions seront demandées à la Communauté de Communes de Gevrey. Le problème récurrent du stationnement indiscipliné devant l'école est évoqué. Différentes solutions sont à l'étude afin d'y remédier. Un exercice d'alerte incendie sera organisé aux écoles par les membres du CPI Morey Chambolle.

RAPPORT SOCOTEC

Un rapport est effectué par SOCOTEC dans les bâtiments scolaires sur la demande de la Communauté de Communes de Gevrey sur l'accessibilité des personnes handicapées dans ces locaux. D'importants travaux sont à prévoir pour répondre aux normes en vigueur.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de revoir l'ensemble des tarifs communaux et modifie les tarifs suivants :

- prix de location d'un chapiteau pour un membre du syndicat viticole de Morey St Denis: 55 €
- prix de location de 2 chapiteaux pour un membre du syndicat viticole de Morey St Denis: 210 €
- prix de location d'un chapiteau : 160 €
- prix de location de deux chapiteaux : 270 €
- prix d'une concession trentenaire simple au cimetière communal : 190 €
- prix d'une concession cinquantenaire simple au cimetière communal : 380 €
- prix d'une concession trentenaire double au cimetière communal : 380 €
- prix d'une concession cinquantenaire double au cimetière communal : 760 €
- prix d'une recherche généalogique de plus de cent ans : 8 €
- prix de vente d'une bouteille de vin rouge communal, 1^{er} cru, La Riotte, tout millésime: 25 €

DEMISSION CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mademoiselle Karine JOUBART, conseillère municipale, signifiée au maire par lettre reçue le 03/12/2009.

⇒ Monsieur Samuel JEANNIARD remplace Melle JOUBART Karine comme membre suppléant désigné au SIVU du CPI de Morey/Chambolle.

⇒ Monsieur Virgile LIGNIER remplace Melle JOUBART Karine à la Communauté de Communes de Gevrey, à la commission Culture, Animation, Jeunesse.

CONVENTION PRECAIRE

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention précaire avec Madame Kellen LIGNIER pour lui permettre d'exploiter les vignes incluses dans l'emprise du rond point jusqu'à son expropriation effective. Un loyer sera perçu, basé sur les prix fixés annuellement par arrêté préfectoral, pour une durée de un an.

DATES REUNIONS COMMISSIONS

- Date de réunion de la commission voirie : mercredi 20 janvier 2010, 19h en mairie.
- Date de réunion de la commission bâtiments : mercredi 27 janvier 2010, 19h en mairie

PROJET PAQUIER

La commission chargée d'étudier le projet "Pâquier" rend les conclusions de ses investigations. Une réunion avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal est prévue le mercredi 24 février 2010, à 19h en mairie pour développer dans le détail les différentes propositions qui s'offrent à la commune pour la destination de ce terrain à bâtir.

CONVENTION PARTENARIAT

Une convention de partenariat entre le Maire et le Trésor public de Gevrey-Chambertin est signée à Chambolle-Musigny le 16/12/2009.

Cette convention consacre des pratiques existantes dans le cadre de relations établies, mais elle fixe également des actions et objectifs précis pour mieux répondre aux exigences d'efficacité, de rationalité et de modernisation de la gestion publique.

RENOVATION EGLISE, TRANCHE C:

APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal reprend le projet de rénovation de l'église mis en attente en raison de dégradations dangereuses survenues sur la façade de l'église, laquelle était initialement prévue en restauration de phase finale. Il est donc décidé de commencer les travaux par la tranche C relative à la réfection de la façade d'entrée et de la couverture du clocher.

Le Conseil Municipal adopte le projet présenté par M. BOUCHEZ Louis Gabriel, architecte à Dijon, Côte d'Or, pour la tranche C, d'un coût prévisionnel de 139 726, 08 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût des travaux hors taxes	116 827,83 €
- Subvention Conseil Régional sollicitée	15 000,00 €
- Subvention Conseil Général sollicitée (10%)	12 000,00 €
- DGE 2010 sollicitée (30%)	35 000,00 €
- Subvention FEADER sollicitée (10%)	12 000,00 €
- Autofinancement commune sur fonds propres	65 726,08 €
- coût des travaux TTC	139 726,08 €

Le projet est inscrit par la Communauté de Communes de Gevrey dans le programme « Ambitions » du contrat de territoires en préparation avec le Conseil Général de Côte d'Or.

En cas de refus des subventions sollicitées, la commune a la capacité de compenser par une opération de prêt auprès d'un organisme de crédits afin d'assurer le financement complet de cette tranche.

L'opération débutera dès réception du dernier accord d'attribution de subvention et durera six mois.

Le Conseil Municipal atteste qu'à l'heure actuelle les travaux ne sont pas commencés et s'engage à ne pas lancer l'exécution de l'opération tant que le dossier de demande de subvention ne sera déclaré complet.

AFFAIRE COMMUNE DE MOREY / CONSORTS GIBOURG R.

Le Conseil Municipal autorise le maire à prendre l'attache de Maître François Xavier BERNARD, avocat à Dijon, Côte d'Or, pour représenter la commune au Tribunal Administratif de Dijon, dans l'affaire qui l'oppose aux consorts GIBOURG Robert, relative à un refus de changement de zone définie au plan local d'urbanisme pour ses propriétés.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de la réponse du Conseil Général à M. Hubert LIGNIER au sujet du rond point de la RD 974
- Diagnostic et plan de désherbage des espaces communaux proposés par le SBV (Syndicat du Bassin Versant de la Vouge)
- Information sur réunion du 08/12/09 pour le projet d'installation d'une plate forme de stockage de déchets inertes à Gevrey-Chambertin
- Lecture des événements marquants transmis par la gendarmerie de Gevrey-Chambertin.
- Travaux au cimetière: les tombes reprises suite à abandon de concession sont nettoyées. Un devis est demandé pour le mur du cimetière qui s'écarte dangereusement.
- Calendrier de ramassage des ordures ménagères et des objets encombrants pour l'année 2010.
- Le projet pédagogique de plantation de la forêt des écoliers prend forme. Un accord de principe est donné pour mettre à disposition des terrains au lieu-dit « Pâquier des Chênes »
- Lecture lettre de M. Jean Marie PONSOT sur les raccordements privés au réseau d'eau potable.

Prochain Conseil : le 03/02/2010, à 19h, en séance publique.